

Électricien

(Code Nace: 43.210)

Qualifications professionnelles	Indice 100	Euro/heure
	01/01/2017	Indice 794,54 - 01/01/2017

Groupe 2 (manœuvres)		
1^{ière} année	1,4540	11,5525
2^e année	1,4540	11,5525
3^e année	1,4540	11,5525
4^e année	1,4540	11,5525
5^e année	1,4664	11,6511
6^e année	1,5082	11,9833
7^e année	1,5502	12,3170
8^e année	1,5920	12,6491
9^e année	1,6433	13,0567
10^e année	1,6945	13,4635

Groupe 3 (CCP - CITP)		
1^{ière} année	1,4540	11,5525
2^e année	1,4611	11,6090
3^e année	1,4856	11,8037
4^e année	1,5232	12,1024
5^e année	1,5608	12,4012
6^e année	1,7448	13,8630
7^e année	1,7448	13,8630
8^e année	1,7448	13,8630
9^e année	1,7448	13,8631
10^e année	1,7534	13,9315

Groupe 4 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,7448	13,8630
2^e année	1,7448	13,8630
3^e année	1,7448	13,8631
4^e année	1,7534	13,9315
5^e année	1,7619	13,9990
6^e année	1,7706	14,0681
7^e année	1,7858	14,1889
8^e année	1,8147	14,4185
9^e année	1,8432	14,6450
10^e année	1,8713	14,8682

Groupe 5 (DAP - CATP)		
1^{ière} année	1,7534	13,9315
2^e année	1,7619	13,9990
3^e année	1,7782	14,1285
4^e année	1,8249	14,4996
5^e année	1,8713	14,8682
6^e année	1,9179	15,2385
7^e année	1,9737	15,6818
8^e année	2,0296	16,1260
9^e année	2,0762	16,4962
10^e année	2,1274	16,9030

Groupe 6		
1^{ière} année	1,8105	14,3851
2^e année	1,8713	14,8682
3^e année	1,9226	15,2758
4^e année	1,9831	15,7565
5^e année	2,0436	16,2372
6^e année	2,1041	16,7179
7^e année	2,1646	17,1986
8^e année	2,2251	17,6793
9^e année	2,2857	18,1608
10^e année	2,3415	18,6042

Qualifications professionnelles		
Groupe 7		
1^{ère} année	2,1662	17,2113
2^e année	2,2354	17,7611
3^e année	2,3091	18,3467
4^e année	2,3783	18,8965
5^e année	2,4474	19,4456
6^e année	2,5165	19,9946
7^e année	2,5857	20,5444
8^e année	2,6548	21,0934
9^e année	2,7240	21,6433
10^e année	2,7931	22,1923

- CCP (certificat de capacité professionnelle) remplace le CITP (certificat d’initiation technique et professionnelle) et le CCM (certificat de capacité manuelle);
- DAP (diplôme d’aptitude professionnelle) remplace le CATP (certificat d’aptitude technique et professionnelle);
- DT (diplôme de technicien)

Groupe 2	Travailleur ne disposant ni de connaissances techniques spécifiques ni de formation professionnelle. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d'un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 3	Titulaire d'un CCP/CITP électricien. Exécute les travaux sous la direction et la surveillance d'un installateur-électricien qualifié (Groupe 5)
Groupe 4	Titulaire d'un DAP/CATP électricien.
Groupe 5	Titulaire d'un DAP électricien avec une expérience professionnelle de cinq ans dans sa spécialisation
Groupe 6	Responsable d'équipe Capable d'exécuter tous les travaux d'un installateur-électricien qualifié du Groupe 5 et de diriger une équipe. Il doit disposer à cet effet d'amples connaissances de toutes les prescriptions en matière d'installation.
Groupe 7	Responsable de chantier Travailleur capable d'exécuter tous les travaux d'un installateur-électricien du Groupe 6. Il est en mesure d'exécuter tous les travaux d'installation, de diriger le volet technique d'un projet et d'assumer toutes les responsabilités, de diriger plusieurs équipes, de réaliser des métrés, d'actualiser des plans, resp. d'assumer la direction technique des chantiers.

Pour en savoir plus :

Convention collective de travail pour le secteur des électriciens :

<http://www.itm.lu/home/droit-du-travail/conventions-collectives-de-tra/conventions-collectives-de-trava.html>

FAQ en ce qui concerne les conditions de travail :

<http://www.itm.lu/home/faq/ddt.html>